

## Notice Procédure expert(e) d'examen pour la procédure de qualification

### Étape 1

- Prise de contact avec la section compétente de votre canton.
- Demandez à être mis(e) en contact avec l'experte en chef ou l'expert en chef concerné(e).
- Lien vers la liste des sections.

- L'expert(e) en chef vous indique s'il existe un besoin en experts d'examen et si vous avez les qualifications suffisantes pour la fonction.
- Dès que l'expert(e) en chef décide que vous êtes apte à le faire, il/elle proposera votre candidature à l'autorité cantonale ou à la commission d'examen. Le canton est responsable de la nomination des expert(e)s d'examen.

### Étape 2

- Réception de la confirmation de nomination en tant qu'expert(e) d'examen.
- Participation au cours de base pour experts proposé par la HEFP. Il convient de noter qu'il existe des cours de base pour les experts des entreprises et des cours de base pour les experts des écoles professionnelles.
- Lien vers l'offre de cours de la HEFP.

- Il faut ensuite suivre un cours spécifique à la profession. Le cours dure généralement 1 jour. Il est organisé conjointement par la HEFP et Coiffure Suisse et se concentre sur la procédure de qualification correspondante.

*Il n'y a pas de cours actuellement. Ces derniers ne seront proposés qu'après une révision de la procédure de qualification.*

### Étape 3

- Les deux attestations de participation que vous recevrez à l'issue du cours de base et du cours spécifique à la profession doivent être envoyées au canton.
- Après avoir suivi les cours, vous serez d'abord engagé(e) en tant que futur(e) expert(e) d'examen, puis engagé(e) comme expert(e) aux examens, selon les instructions de l'expert(e) en chef. Veuillez vous renseigner à cet égard sur votre domaine de compétences détaillé auprès de l'expert(e) en chef.

Coiffure Suisse **recommande** les exigences minimales suivantes pour les expert(e)s d'examen pour la procédure de qualification:

- Autorisation cantonale de formateur/trice dans les entreprises formatrices
- Brevet fédéral
- Certificat du cours de base pour experts de la HEFP pour le personnel enseignant
- Certificat du cours de base pour experts de la HEFP pour formateurs/trices
- Au moins 4 ans d'expérience en tant que coiffeuse/coiffeur CFC
- Au moins 4 ans d'expérience en tant que formateur/trice
- Actif/ve en tant qu'enseignant(e) en connaissances professionnelles
- Entre 25 et 65 ans
- Membre de Coiffure Suisse

Il ne s'agit là que de recommandations. Les commissions d'examen des associations cantonales ou des sections de Coiffure Suisse sont responsables du recrutement des nouveaux expert(e)s d'examen pour la procédure de qualification. Elles peuvent s'écarter des recommandations. C'est pourquoi nous vous recommandons de prendre directement contact avec l'experte en chef ou l'expert en chef de votre section.